



22-2024

DELIBERATION N°9
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 12 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-quatre le 12 mars, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 8 mars 2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR, Elisabeth LAFANECHERE.

Absents excusés : Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : acquisition « caméra de chasse »

Le Maire rappelle :

La municipalité de Saint-Georges-Haute-Ville, comme l'ensemble des communes de la zone de compétence de la Police Pluri communale, se trouve de plus en plus souvent confrontée à des dépôts sauvages de détritiques ou d'encombrants.

La future réglementation incitant les administrés à limiter leur production de déchets nous laisse craindre, par conséquent, que ce type d'atteinte à l'environnement, ne se multiplie.

C'est pourquoi la commune de Saint-Georges-Haute-Ville souhaiterait faire l'acquisition, dans le cadre de la Police Pluri communale, d'une « caméra de chasse » ou piège photographique, aisément déplaçable, permettant la captation sur le domaine public d'images qui pourront ensuite être utilisées en justice afin de confondre les éventuels auteurs d'infractions, notamment au Code de l'Environnement.

Le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à acquérir cette caméra de chasse

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
Autorise le Maire à signer ce devis.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue ink signature of Frédéric Millet, written over a circular official stamp of the Commune de Saint-Georges-Haute-Ville.

Transmis au représentant de l'Etat le : 25/03/2024

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

A blue ink signature of Marie-Claire Jasserand.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240325-delib9-cm3-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 26 /03/2024